



Assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2015

Présent(es) :

Jean-Louis Grau, Fabien L'Eplattenier, Léonore Lovis, Christian Yerly, Christine Vaucher, Pascal Dessoulavy, Isabelle Bieri, membres du comité

Janine Burri, Bruno Burri, Christina Hofmann, Kurt Ryf, Renée Sallin, Marianne Besnard-Kopp, Anne-Claude Zwahlen (Latitude 21) Sonia Authier, Jean-Pierre Authier, Nema Kabach.

Excusé(es) : Bénédicte Saouter, Anne Gex, Elena Gonzalez, Marianne Wavre, Good Bassin-Kahn

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Réorganisation d'ACHEMA sur le terrain
 - A. L'avenir des deux centres d'AMSAE (ex centre de Passerelles)
 - B. Définition des objectifs d'ACHEMA à court et moyen terme
 - C. Proposition : prévoir un budget pour financier un voyage par an en Mauritanie – Suisse et un voyage Suisse-Mauritanie
 - D. Autres propositions
 - E. Propositions de modification des statuts si nécessaire
 - F. Divers

Le président salue les membres présents, ainsi que Madame Anne-Claude Zwahlen de Latitude 21. Il salue Nema Kabach, notre représentant sur le terrain, qui est en mesure de répondre aux questions de l'assemblée. Il rappelle que le but de cette assemblée générale extraordinaire est de donner suite à

l'assemblée générale ordinaire de juin 2015 et de discuter des actions futures de l'association compte tenu des changements qui ont été constatés, d'une part, et des orientations données par Latitude 21, d'autre part. Le comité attend en effet de l'assemblée générale qu'elle lui donne des lignes directrices qui lui permettront d'élaborer la suite de son activité.

Sur la base des informations qui ont pu être obtenues par Nema et du président d'AMSAE, il est désormais clair qu'AMSAE ne pourra reprendre la gestion des deux centres alimentaires initialement créés par l'association française Passerelle. Le président tient toutefois à saluer les efforts de l'association qui ont permis d'obtenir que le mécène qui s'était engagé à assumer le financement des deux centres de soutien alimentaires durant 7 mois continuera de soutenir l'association AMSAE à hauteur de CHF 400.00 par mois, ce qui compte tenu des conditions locales est élevé.

Le président signale que sur le terrain en Mauritanie, aucune des associations actives ne prévoit de soutien alimentaire, action qui ne correspond pas non plus aux objectifs principaux de Latitude 21.

Il est rappelé que lors de la dernière AG ordinaire d'ACHEMA, seul un budget provisoire pour 2015 a pu être proposé, dans l'attente de l'aval de Latitude 21, s'agissant du financement. De fait, le financement n'a pas été accordé pour 2015 car une demande de renouvellement de projet en début 2015 aurait dû être déposée auprès de Latitude 21. Achema aurait dû se préoccuper de cette demande et le secrétariat de Latitude 21 aurait dû nous le rappeler. Une des propositions de Latitude 21 a été qu'ACHEMA soumette pour 2016 les mêmes projets et budgets que pour l'année 2015. Le problème central demeure le soutien alimentaire qui s'inscrit difficilement dans la notion de développement durable. ACHEMA a dès lors mené une réflexion qui va la conduire à présenter à Latitude 21 un projet et budget différents.

Mme Anne-Claude Zwahlen qui préside la commission technique de Latitude 21 (évaluation des projets) salue la qualité du rapport intermédiaire qui a été présenté par ACHEMA. Elle regrette les obstacles administratifs rencontrés. ACHEMA a déposé un rapport analytique, mais n'a pas demandé le prolongement de l'aide financière. Latitude 21 de par son action n'est pas opposée à financer certains soutiens alimentaires, mais il ne s'agit pas

prioritairement de fournir une aide alimentaire qui serait associée à une aide humanitaire, car celle-ci ne correspond pas au but de Latitude 21 qui se consacre au développement durable. L'aide alimentaire ne peut donc pas être conçue comme une aide à long terme, même si elle est concevable au stade du démarrage d'un projet. Mme Zwahlen précise que certains projets arrivent à terme, par exemple l'Association Ceser (membre de Latitude 21), action à N'Djamena va se terminer en 2016. Le but était de soutenir une école jusqu'à ce qu'elle soit assez efficace et fonctionnelle pour être acceptée et reconnue sur place par les autorités. Dans ce contexte, Latitude 21 a soutenu par exemple certains maîtres qui n'avaient pas encore tous les acquis en termes de formation pour leur permettre d'être ensuite reconnus par l'Etat.

Il est relevé par certains membres que l'action d'ACHEMA subit une transformation importante et la question est posée de savoir si tous les membres d'ACHEMA sont au courant que l'aide alimentaire des deux centres Passerelle ne sera plus donnée ; certains membres ont plus particulièrement destiné leurs dons au soutien de ces centres alimentaires. Le président rappelle que le but de l'assemblée extraordinaire est précisément d'informer les membres et de réfléchir aux nouvelles orientations d'ACHEMA, ce qui a été précisé dans la convocation.

La question est posée de savoir si la fermeture des deux centres de soutien alimentaire met en péril les enfants bénéficiaires de ces centres. Selon les informations obtenues de Nema, tel ne devrait pas le cas, bien qu'aucune garantie ne puisse être donnée. Les centres Passerelle ont atteint leur but en ce sens que les personnes qui ont été soutenues sont sorties de la précarité alimentaire qui était la leur au moment de la création de ces centres. Actuellement, la priorité est de donner du travail aux mères des enfants qui ont fréquenté ces centres alimentaires. L'espoir est qu'en donnant une place et une reconnaissance à ces femmes, par l'alphabétisation, mais également par des actions telles que le programme couscous, celles-ci pourront prendre le relais et assurer l'entretien de leurs enfants.

Le budget pour 2015 et celui pour 2016 qui tient compte des nouveaux projets sont présentés aux membres de l'AG et commentés par Léonore Lovis, membre du comité.

Les comptes de janvier à juillet 2015 font ressortir une dépense importante pour le centre de soutien alimentaire d'ACHEMA (Château d'eau). La pérennité de ce centre n'est pas remise en question, dans la mesure où géographiquement ce centre est situé dans une zone de précarité reconnue. Les autres projets sont brièvement commentés (Projet chèvre, roulage de couscous, etc.). Il est précisé que le séchage de carottes destinés à la fourniture du centre ACHEMA garde tout son sens, qu'en revanche son exploitation commerciale est sujet à caution au vu des réactions sur place.

Les dons pour ACHEMA s'élèvent au 12 septembre 2015 à CHF 8'631.00, et ceux pour les deux centres alimentaires (ex Passerelle) à CHF 1'100.00.

Budget 2016

Le centre ACHEMA est maintenu. Le développement du projet Chèvre conduit à l'achat de 10 chèvres supplémentaires ce qui permettra de soutenir 10 femmes avec charge d'enfants, en plus de celles qui bénéficient déjà de l'aide d'ACHEMA. Un axe est mis sur le projet de roulage de Couscous. Sachant que les 100 enfants qui fréquentent chaque centre Passerelle représentent environ 25 « entités mères », le but est de favoriser l'accès au travail de ces femmes pour qu'elles deviennent autonomes. Le projet d'alphabétisation mérite également d'être développé, une priorité devant être donnée aux femmes les moins formées. Une centaine de femmes devraient ainsi pouvoir bénéficier d'un programme d'alphabétisation. Plutôt que d'étendre le programme dans le temps, il est proposé d'intensifier les cours en augmentant le nombre d'heures par semaine. Un nouveau projet proposé par Nema pourrait concerner la mise en place d'une briqueterie dont le public-cible serait masculin. Pour respecter les statuts d'ACHEMA qui se consacre aux femmes avec charge d'enfants, ce projet serait vraisemblablement géré par AMSAE.

Le projet des sacs du désert arrive à son terme en raison de la suppression des sacs plastiques, le projet serait de proposer en Suisse la vente des objets d'artisanat local en lieu et place de ces sacs.

De même, ACHEMA projette de mieux équiper la pharmacie interne du centre ACHEMA.

Il est impossible d'évaluer actuellement les frais que ces projets engendreront.

Une option examinée par le comité concerne le financement du billet d'avion de Nema dont la présence est indispensable pour maintenir le lien entre la Suisse et la Mauritanie. Le comité est également d'avis qu'il est nécessaire qu'une délégation du comité puisse se rendre annuellement sur place pour maintenir les contacts.

La question des frais de voyage est posée, certains membres estimant que le financement des billets d'avion pour trois personnes réduit les montants à disposition de l'association. De plus, l'idée initiale d'ACHEMA était un « franc donné un franc investi ».

Mme Zwahlen signale qu'en principe 14% des frais du projet peuvent être accordés en sus pour financer des frais de fonctionnement. Il est possible d'inscrire dans le budget de Latitude 21 un poste de suivi, lequel est en principe financé par Latitude 21. Il n'importe pas pour Latitude 21 de savoir comment le 14% des frais administratifs est utilisé. Les frais administratifs ne sont pas imputés sur les projets. Mme Zwahlen relève qu'ACHEMA est actuellement la seule association qui ne demande pas de frais de fonctionnement au moment de l'élaboration du budget.

Le budget 2016 est ainsi de CHF 39'750.00

Nema insiste sur la nécessité qu'ACHEMA puisse être visible et active sur place.

Mme Zwahlen qui a fait partie de la coopération suisse signale que Latitude 21 a un petit budget et que le nombre d'association augmente.

Le comité insiste sur le fait que les deux centres Passerelle sont fréquentés de manière régulière par des enfants et qu'il s'agit globalement d'environ 25 femmes principalement concernées par centre. L'idée est que le fait de procurer du travail aux mères par le biais du roulage de couscous permettra à ces dernières de réaliser un revenu qui leur permettra de nourrir leurs enfants.

Une préoccupation est exprimée par certains membres quant à l'avenir des enfants. ACHEMA verra de quelle manière il sera possible d'avoir un suivi de l'évolution des enfants qui fréquentaient ces centres, à travers l'intégration de leur mère dans les divers programmes de l'association. Un premier retour pourra être donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le président soumet au vote de l'assemblée générale extraordinaire deux questions essentielles pour la suite des activités de l'association. Ces dernières sont formulées comme suit :

1. **Acceptez-vous la cessation du soutien financier aux deux centres de soutien alimentaire (excepté le centre de soutien ACHEMA) ?**

La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

2. **Acceptez-vous la réorganisation sur le terrain des actions d'ACHEMA ?**

La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le président remercie les membres de leur engagement et des réflexions menées.

La séance est levée à 18 heures 50

Isabelle Biéri

P.S Le comité précise que le restaurant « Le Chalet » de Cortailod a participé au soutien de l'association en renonçant à la location de la salle